

Communiqué de presse

Le recours à un PPP pour le 2^e tube permettrait d'éviter le report d'autres projets routiers urgents

Zurich, le 28 février 2016 L'Association PPP Suisse recommande la construction d'un deuxième tube au Gothard et la réfection du tunnel existant dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Il serait ainsi possible de répondre aux craintes formulées lors de la campagne selon lesquelles ce gigantesque investissement de la Confédération retarderait d'autres projets routiers urgents.

Après le oui du peuple à la construction d'un deuxième tube routier au Gothard, la question du financement d'un autre ouvrage ambitieux se pose. Le coût total de ce deuxième tube et de la réfection du premier s'élève à 2,8 milliards de francs. Les craintes exprimées durant la campagne selon lesquelles la construction d'un deuxième tube ne laisserait pas suffisamment de moyens pour investir dans d'autres projets routiers urgents pourraient être surmontées grâce à la mise en place d'un partenariat avec le secteur privé.

Il y a quelques années, l'Association PPP Suisse était déjà d'avis que la construction d'un deuxième tube et la réfection du premier tunnel pourraient être réalisées dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). La Confédération conserverait dans ce cas la maîtrise et le contrôle du projet. Le recours à un tel partenariat permettrait à la Confédération de ne pas engager de gigantesques investissements et libérerait ainsi des moyens pour investir directement dans d'autres projets. L'indemnisation des investisseurs privés et des exploitants du tunnel routier au moyen d'annuités versées pendant la durée de vie du projet comprise entre vingt et trente ans resterait également à la charge du compte routier, mais à des taux annuels transparents et calculables.

En Allemagne, des tronçons d'autoroutes relativement longs ont d'ores et déjà été rénovés ou aménagés selon ce principe. Loin par conséquent d'être une nouveauté, un tel partenariat est éprouvé et transposable aux réalités suisses. Il permet d'optimiser dans l'ensemble le financement du réseau routier et de réduire dans le même temps le risque pour la Confédération de ne pas pouvoir mettre à disposition en temps utile les liquidités nécessaires pour d'autres projets importants.

L'Association PPP Suisse estime par conséquent qu'il serait judicieux d'envisager à nouveau sérieusement la réalisation du deuxième tube et la réfection du premier dans le cadre d'un PPP répondant à des normes professionnelles internationales.

Pour de plus amples informations:

Lorenz Bösch, président de l'Association PPP Suisse

Tél. 079 426 54 19

Heinz Gut, directeur de l'Association PPP Suisse

Tél. 079 400 57 09